RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 07388
Numéro SIREN : 821 957 628
Nom ou dénomination : ABD UTILE TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2021 sous le numéro de dépôt 29303

93303

19/10/2021

ABD UTILE TRANSPORT
Société par Actions Simplifiée à associé Unique (SASU) au Capital de 6 500 €
Siège social : 6 Bis, Rue David – 93300 Aubervilliers
RCS Bobigny – SIREN 821 957 628

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 07 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt un, sept octobre à dix heures, au siège social à Aubervilliers.

Je soussigné BOUZOUMA Abdessamad, agissant en qualité de président et de seul actionnaire ABD UTILE TRANSPORT, société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) au capital de 6 500 €, siège social sis au 6 Bis, Rue David – 93300 Aubervilliers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 821 957 628, après avoir établi le rapport correspondant, le tout conformément à la loi, prend les décisions ci-après concernant :
- la perte de plus de moitié du capital social ;
- les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Prise de décisions

Les décisions suivantes sont prises.

Première décision

L'actionnaire unique, après avoir examiné la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qu'il a approuvés et déposés au greffe en date du 10 mai 2021 et faisant apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital, décide qu'il n'y a pas lieu à la dissolution anticipée de la société.

Deuxième décision

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce qui précède, l'actionnaire unique a rédigé et signé le présent procès-verbal.

L'actionnaire unique président,

Certifié Conforme